Demande de garantie pour la géothermie

en vertu de la loi sur l’énergie (LEne) et de l’ordonnance sur l’énergie (OEne)

*Version: 1er janvier 2018*

# INFORMATIONS GÉNÉRALES

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom du projet:** |  |
|  |  |
| **Requérant(e):** |
| Raison sociale/nom |  |
| Rue, n° |  |
| NPA |  |
| Localité |  |
| IDE |  |
|  |  |
| **Interlocuteur/interlocutrice:** |
| Nom et prénom |  |
| Fonction |  |
| Courriel |  |
| N° de tél. |  |
|  |  |
| **Coordonnées de paiement:** |
| IBAN |  |
| N° TVA |  |
|  |  |

# Étendue de la Garantie

La garantie demandée pour la géothermie englobe

1. la *recherche* et la *réalisation* [ ]
2. uniquement la *réalisation* (une recherche fructueuse a déjà été effectuée) [ ]

# AUTORISATIONS, CONCESSIONS

Les demandes d’autorisation et de concession nécessaires à la réalisation du projet ont été déposées dans leur intégralité auprès des autorités compétentes.

[ ]  Oui [ ]  Non

Une copie des justificatifs correspondants sera jointe à la présente demande.

# ZONE OU SITE DU PROJET

NPA: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Commune: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Canton: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Si la garantie demandée pour la géothermie englobe la recherche et la réalisation, il faut indiquer sur une carte ayant une échelle minimale de 1/100 000, à l’aide des coordonnées nationales suisses, la zone de prospection prévue, le site prévu pour l’exploration ainsi que l’emplacement ou les emplacements de forage du projet de géothermie. Les autres restrictions éventuelles telles que la profondeur seront également précisées.

Si la garantie demandée pour la géothermie n’englobe que la réalisation, il faut indiquer sur une carte ayant une échelle minimale de 1/100 000, à l’aide des coordonnées nationales suisses, l’emplacement ou les emplacements de forage du projet de géothermie et préciser les autres restrictions éventuelles telles que la profondeur.

Le justificatif correspondant sera joint à la présente demande.

# FinanCEMENT DU PROJET

Le financement nécessaire au projet qui dépasse la garantie demandée par la présente est assuré. Un financement est réputé assuré lorsque, sous réserve de la garantie demandée, les moyens financiers requis pour réaliser le projet sont disponibles ou ont été promis de manière contraignante ou, le cas échéant, sous réserve de l’octroi de cette garantie.

[ ]  Oui [ ]  Non

Une copie des justificatifs correspondants sera jointe à la présente demande.

# EXIGENCES MINIMALES SELON L’ORDONNANCE SUR L’ENCOURAGEMENT DE LA PRODUCTION D’ÉLECTRICITÉ ISSUE D’ÉNERGIES RENOUVELABLES

Il est vraisemblable que les exigences minimales de l’annexe 1.4, ch. 3, de l’ordonnance sur l’encouragement de la production d’électricité issue d’énergies renouvelables ([OEneR](https://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/documents/2833/Strategie-energetique-2050_Projet-OEneR_fr.pdf)) seront remplies.

[ ]  Oui [ ]  Non

Une copie des justificatifs correspondants sera jointe à la présente demande.

# COÛTS D’INVESTISSEMENT

En vertu du ch. 2.1 de l’annexe 2 OEne, seuls sont imputables les coûts d’investissement réellement encourus et indispensables à une réalisation économique et adéquate pour:

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| a. | *Imputables uniquement si la garantie demandée pour la géothermie englobe la recherche et la réalisation (selon le ch. 2, let. a, précédent)*la prospection géoscientifique qui sert, par le biais de la collecte de nouvelles géodonnées primaires et secondaires, à déterminer l’emplacement du forage en surface, à identifier et à caractériser un réservoir géothermique présumé et la cible du forage | CHF |
| b. | la préparation et la construction du site de forage, ainsi que sa démolition | CHF |
| c. | les forages, y compris le tubage, la cémentation et l’achèvement de l’ensemble des puits d’exploration, des puits de réinjection et des puits de surveillance prévus | CHF |
| d. | les stimulations des puits et de réservoirs | CHF |
| e. | les essais de puits | CHF |
| f. | les diagraphies de puits, y compris l’instrumentation | CHF |
| g. | les tests de circulation | CHF |
| h. | l’analyse des substances trouvées | CHF |
| i. | l’accompagnement géologique, l’analyse et l’interprétation des données | CHF |
| j. | Total des coûts d’investissement imputables | **CHF** |

Une liste détaillée des coûts d’investissement imputables sera remise dans un document Excel séparé. Une copie des justificatifs (p. ex. programme de travail avec indication des coûts et offres) sera jointe à la présente demande.

# PrÉSENTATION DU PROJET ET RAPPORT DE SYNTHÈSE

La demande sera accompagnée d’une présentation détaillée du projet, qui fournira des renseignements suffisants sur les aspects techniques, économiques, juridiques, relevant de la sécurité, de l’environnement et organisationnels de ce dernier.

Conformément au ch. 3.1 de l’annexe 2 OEne, cette présentation détaillée sera structurée comme suit:

1. prospections géoscientifiques qui servent ou ont servi à déterminer les emplacements et les cibles des forages ainsi qu’à trouver et à caractériser un réservoir géothermique;
2. emplacement de l’installation, conditions géologiques et hydrologiques locales et leurs données de base;
3. propriétés aquifères ou de réservoir pronostiquées et études qui les étayent;
4. taux de production ou de circulation pronostiqués en cas de réduction projetée de la pression du réservoir et études qui les étayent;
5. température du réservoir géothermique dans le puits au niveau du réservoir, composition et état chimique des fluides et gaz attendus, ainsi qu’études qui les étayent;
6. définition des critères de succès, de réussite partielle et d’échec concernant les taux de production ou de circulation en cas de réduction projetée de la pression du réservoir et de la température du réservoir géothermique du forage au niveau du réservoir;
7. programme détaillé de forage, d’achèvement du puits et de test;
8. puissance de l’installation projetée et production d’énergie (thermique et électrique);
9. utilisation projetée de l’énergie et faisabilité en cas de succès ou de réussite partielle;
10. acheteurs prévus pour le courant et la chaleur;
11. utilisation prévue des forages en cas d’échec;
12. mesures prévues en vue d’identifier les dangers et les risques pour la santé, la sécurité au travail et la sécurité de l’exploitation, l’environnement, notamment les ressources en eau potable, ainsi que mesures prévues pour réduire ces risques à un niveau aussi faible et raisonnablement praticable que possible;
13. innovations prévues pour rendre la géothermie compétitive et fiable en Suisse;
14. importance du projet pour la recherche des ressources géothermiques du sous-sol suisse en vue de trouver des réservoirs géothermiques;
15. forme juridique prévue ainsi que nom ou raison de commerce;
16. financement et coûts administratifs du projet pendant la phase de recherche de ressources géothermiques, de réalisation d’installations géothermiques et de développement, ainsi que durant l’exploitation et tout le démantèlement.

La présentation du projet peut comporter plusieurs sous-unités (p. ex. rapports partiels ou annexes).

Elle sera résumée dans un rapport de synthèse qui comprendra, sous la forme d’un tableau, une liste des passages concrets où figurent les indications requises (cf. let. a à e ci-dessus) dans la présentation.

# aUTRES AIDES FINANCIÈRES

Les autres aides financières éventuelles qui ont déjà été demandées ou obtenues pour le projet doivent être répertoriées ici. Veuillez préciser le type d’aide financière, l’autorité chargée d’examiner la demande et le montant demandé ou accordé.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Type d’aide financière** | **Autorité compétente** | **Montant** | **État (aide demandée ou accordée)** |
|  |  | CHF |  |
|  |  | CHF |  |

Une copie des demandes d’aides financières et, le cas échéant, des documents d’octroi de ces dernières sera jointe à la présente demande.

# ÉMOLUMENTS

L’OFEN peut prélever un émolument de 50 000 francs au maximum pour le traitement de la présente demande de contribution à la recherche de réservoirs géothermiques (art. 2, al. 2, en relation avec l’art. 14*a*, al. 1, Oémol-En). Après réception de la demande formelle complète, vous serez invité(e) à régler les émoluments dus.

L’OFEN entamera la procédure dès réception des émoluments.

# DEMANDE

L’octroi d’une garantie pour la géothermie à hauteur de \_\_\_\_\_ % des coûts d’investissement imputables, soit un montant de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ francs, est demandé par la présente.

*Par sa signature, le requérant/la requérante déclare que les informations fournies dans ce formulaire et dans les annexes sont conformes à la réalité.*

[Nom du requérant/de la requérante]:

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |
| Lieu, date |  | Prénom Nom |  | Signature |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |
| Lieu, date |  | Prénom Nom |  | Signature |

Veuillez envoyer vos questions à l’OFEN à l’adresse électronique geothermie@bfe.admin.ch.

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|

|  |
| --- |
| **Annexes obligatoires** (les documents suivants doivent être joints à la demande) |
| [ ]  Justificatifs des autorisations et des concessions nécessaires au projet (selon ch. 3) |
| [ ]  Justificatif concernant la zone ou le site du projet (selon ch. 4) |
| [ ]  Justificatifs du financement du projet (selon ch. 5) |
| [ ]  Justificatifs concernant le respect vraisemblable des exigences minimales de l’annexe 1.4, ch. 3, OEneR (selon ch. 6) |
| [ ]  Liste des coûts d’investissement (fichier Excel) et justificatifs concrets (selon ch. 7) |
| [ ]  Présentation du projet (selon ch. 8) |
| [ ]  Rapport de synthèse (selon ch. 8) |
| **Annexes facultatives** (à joindre à la demande le cas échéant) |
| [ ]  Justificatifs d’autres aides financières (selon ch. 9) |
| [ ]  Autres |
| [ ]  Autres |

 |

La demande complète (y compris une version électronique de cette dernière et de toutes les annexes sur un support de données) doit être déposée *par écrit* à l’adresse:

*Office fédéral de l’énergie OFEN, Demande pour la Géothermie, section Énergies renouvelables, 3003 Berne*

ou *par voie électronique* sur la plate-forme de messagerie sécurisée PrivaSphere (<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/departements/departement-environnement-transports-energie-communication-detec/privasphere.html>). La demande est réputée déposée en bonne et due forme uniquement si le mode d’envoi «Demande formelle» est choisi et si l’envoi présente une signature électronique SuisseID.